



# VINCENT DE PAUL LIEGE

Conseil provincial de Liège ASBL

## OFFICIEL

Gestion financière

Chers confrères, chères consœurs,

Vous avez récemment été invités à nous fournir votre rapport annuel et comme vous le savez, chaque année le Conseil Provincial se base sur celui-ci pour fixer la subvention mensuelle voire annuelle qui vous est octroyée. Pour rappel, la subvention octroyée par le CP est en partie financée par une subvention qu'il reçoit lui-même du national.

Nous dépendons donc de l'évolution de cette subvention du national pour déterminer ce qui pourrait être redistribué aux conférences.

Etant donné le risque d'une évolution défavorable de cette subvention et le constat d'écarts parfois difficiles à expliquer entre les montants actuels des subventions, nous proposons un autre mode de fonctionnement.

A partir de cette année, nous souhaitons calculer cette allocation sur la base **d'un budget**, afin d'évaluer avec un meilleur ciblage la hauteur de la subvention que le CP alloue aux conférences.

En pratique, nous vous demandons des estimations pour les postes de recettes et de dépenses pour l'année 2023. Elle concerne tous les postes à l'exception du « support CP-CN » poste que vous pouvez dans un premier temps chiffrer à la même hauteur qu'en 2022.

Vous trouvez, en pièce jointe :

- Annexe 1 : [Le projet de budget 2023 à compléter](#).
- Annexe 2 : [une notice d'explication](#) de ce que nous appelons une estimation budgétaire.

Pour 2023 la subvention mensuelle reste identique à celle de 2022 jusqu'en avril et sera adaptée pour la suite de l'année en fonction de l'analyse de vos prévisions budgétaires globales que vous nous soumettrez **dès que possible et au plus tard le 30 mars**. Nous devons en effet pouvoir déterminer les montants pour 2023 pour fin avril. \_

Les versements des montants décidés commenceront 1 mois après la réception de votre budget sans effet rétroactif.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles.

Au nom du Conseil Provincial de Liège

